

PROJET PEDAGOGIQUE 2022-2023

Centre de Loisirs des mercredis, des vacances et du périscolaire

Equipe d'animation

BENARD Enzo

DOCIMA Carole

FORGET Emilie

LAGARDE Caroline

MAGALHAES Marilyne

MALOT Florence

VERNET Aurélie

SOMMAIRE général

Partie I / Le fonctionnement

Introduction

1 - Présentation de l'accueil

2 - Le public accueilli

3 - L'équipe d'encadrement

4 - Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

5 - Règlementation

Partie II / La pédagogie

1 - Les orientations pédagogiques

2 - Les projets d'activités

3 - L'évaluation de nos actions

Annexe

Le règlement intérieur



Partie I

Le fonctionnement

Introduction

- 1 - Présentation de l'accueil
- 2 - Le public accueilli
- 3 - L'équipe d'encadrement
- 4 - Le fonctionnement de l'accueil de loisirs
- 5 - La réglementation



Le fonctionnement

Introduction

Ce projet présente dans son ensemble, les objectifs pédagogiques visés par l'équipe d'animation. Il précise aussi les modalités d'accueil des enfants, le fonctionnement global de l'accueil de loisirs, les moyens matériels et humains mis en œuvre pour l'année scolaire 2022-2023.

Ce projet s'inscrit dans une cohérence des actions engagées sur les différents temps de l'accueil des enfants. C'est pourquoi les principes pédagogiques seront conservés durant les temps d'accueil de l'avant et après la classe, les mercredis et les vacances scolaires. Cependant, l'équipe d'animation proposera un thème différent pour chaque période de vacances.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs de Reully concerne l'ensemble des enfants de 3 à 11 ans.

Dispositions spécifiques liées à la situation sanitaire de la covid

Dans le cadre du protocole sanitaire lié aux risques de la covid, l'équipe des animateurs de l'accueil de loisirs ainsi que les familles appliquent les mesures sanitaires suivantes :

- Avant d'arriver à l'accueil, si l'enfant présente des symptômes évocateurs (fièvre, toux, éternuements, fatigue...) prendre la température et si celle-ci dépasse 38°, ne pas mettre son enfant à l'école.
- Le lavage régulier des mains.
- Le nettoyage des locaux et la désinfection des zones de contacts une fois par jour.
- Des capteurs CO2 sont installés dans chaque salle.

Si un enfant présente des signes évocateurs de la covid, les animateurs informent la directrice de l'accueil de loisirs pour engager la procédure liée aux établissements scolaires et périscolaires. A savoir :

- Isoler l'enfant, et s'il a plus de 6 ans lui mettre un masque.
- Appeler les parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant.
- Les parents font les démarches auprès de leur médecin.
- Si le test est positif, les parents préviennent la directrice de l'accueil de loisirs par téléphone ou par mail afin d'enclencher la procédure des cas contacts. L'enfant est isolé sept jours et ne peut pas prendre part à l'accueil.
- Si le test est négatif, l'enfant peut réintégrer l'accueil.

Autres dispositions sanitaires :

- A l'intérieur, les enfants de l'école maternelle et les enfants de l'école primaire seront dans deux salles distinctes. Les enfants en maternelle seront tous ensemble et les enfants du primaire aussi.
- A l'extérieur, pas de séparation entre les maternels et les primaires.
- Le matin, les parents accompagnent les enfants jusqu'à la porte d'entrée de l'accueil.
- Le soir, si les enfants sont dans la cour de récréation, les parents attendent à la grille d'entrée.
- Pour la cantine du mercredi, les enfants mangent par niveau maternelle ou primaire et jouent tous ensemble dans la cour de récréation.

L'organisation s'adaptera en fonction de l'évolution du protocole sanitaire.

1 - Présentation de l'accueil

L'accueil de loisirs est ouvert toute l'année en période scolaire, avant et après la classe et les mercredis. Il est ouvert pour les vacances d'automne, d'hiver, de printemps et au mois de juillet. Il est fermé pendant les vacances de Noël et au mois d'août.

Le centre de loisirs se situe aux 2 place des écoles à Reully
Téléphone fixe : 02 54 49 28 61

Mail : clsh@reuilly.fr

Les horaires

Les jours d'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

L'accueil de loisirs est ouvert le matin de 7h à 8h45, accueil des enfants jusqu'à 8h30, puis les animateurs emmènent les enfants à l'école primaire et à l'école maternelle.

Le soir, l'accueil de loisirs est ouvert de 16h30 à 18h15. A 16h30, deux animateurs vont chercher les enfants de l'école primaire et les emmènent à l'accueil. Un autre animateur va chercher les enfants à l'école maternelle.

Les enfants apportent leur goûter.

Le mercredi et les vacances scolaires

- Le mercredi, le centre de loisirs est ouvert de 7h à 12h et de 13h30 à 18h15. Nous accueillons les enfants, le matin de 7h à 9h30 et l'après-midi de 13h30 à 14h. Le soir, les parents peuvent récupérer leurs enfants à partir de 16h jusqu'à 18h15.

- Pendant les vacances scolaires, il est ouvert de 7h15 à 18h15. Les enfants sont accueillis à la journée complète ou à la demi-journée.

Le matin de 7h15 à 12h, accueil des enfants de 7h15 à 9h30. Les parents peuvent récupérer leurs enfants à partir de 11h50 jusqu'à 12h.

L'après-midi, accueil des enfants de 13h30 à 14h et le soir, les parents peuvent récupérer leurs enfants à partir de 16h jusqu'à 18h15.

Un service de restauration est proposé aux familles qui le souhaitent. Deux agents communaux en charge de ce service viennent chercher les enfants à l'accueil à 11h50 et les ramène à 13h30. L'équipe des animateurs est en pause méridienne.

Le goûter est prévu par l'équipe d'animation (budget à ce jour : 0.40€/enfant et par jour).

Les jours d'ouverture 2022-2023

L'accueil de loisirs est ouvert du jeudi 1 septembre 2022 au mardi 7 juillet 2023.

Pour les vacances d'automne : Du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022.

Fermé du 19 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023.

Pour les vacances d'hiver : Il est ouvert du lundi 13 février au vendredi 24 février 2023.

Pour les vacances de printemps : Du lundi 17 avril au vendredi 28 avril 2022.

Pour les vacances d'été : Du lundi 10 juillet au vendredi 4 août 2023.

Rentrée scolaire 2023-2024 : le lundi 1^{er} septembre 2023.

Fermé du 5 au 31 août.

L'espace réservé aux activités des enfants :

- 1 grande salle, destinée essentiellement aux activités d'expression : danse, chant, jeux intérieurs les jours de pluie... Elle peut être cependant aménagée avec des tables et les chaises en cas de besoins pour les vacances.
- 1 salle de jeux et d'activités manuelles avec coin dînette.
- 1 bibliothèque, qui sert de salle de repos pour les plus jeunes (capacité de 10 personnes).
- 1 coin cuisine et une petite cuisine pour les activités culinaires.
- 2 blocs sanitaires, adaptés aux plus petits et deux toilettes pour les plus grands et adultes,
- le bureau de la direction.
- une régie pour ranger le matériel (dans le bureau)

A l'extérieur,

- la cour de l'école et un local où sont entreposés les jeux de plein air.

2 - Le public accueilli

Le centre de loisirs accueille les enfants scolarisés de 3 à 11 ans. La plupart des enfants et des jeunes sont de Reuilly, d'autres des communes de la CCPI. Une minorité vient du cher, voisins à la commune et sont accueillis selon le nombre restant de places disponibles et sur dérogation de Monsieur le Maire.

Sur le temps périscolaire (journée d'école) nous accueillons les enfants de 3 à 11 ans.

Sur le temps des vacances, nous accueillons les enfants de 3 à 11 ans et les jeunes de 12 à 17 ans.

3 - L'équipe d'encadrement

L'équipe pédagogique est constituée de huit agents titulaires, dont cinq agents sur l'accueil de loisirs, deux ATSEM qui interviendront pendant les vacances scolaires. Le temps de travail des agents est annualisé.

Sur le temps périscolaire :

- Une directrice diplômée bpjeps ltp (loisirs tous publics) et bafd. (Florence)
- Un animateur diplômé bpjeps activités physiques pour tous, en charge de la jeunesse pendant les vacances. (Enzo)
- Une animatrice diplômée bafa et bafd et qui remplace la directrice en son absence (Caroline)
- Une animatrice diplômée CAP petite enfance (Carole)
- Une animatrice diplômée bafa (Emilie)

Pendant les vacances scolaires, l'animatrice intergénérationnelle, Aurélie, diplômée bafa, vient renforcer l'équipe d'animation et en fonction des effectifs, les ATSEM, diplômées CAP petite enfance interviennent aussi.

L'entretien des locaux de l'accueil de loisirs : Une personne est chargée de l'entretien des locaux le soir après 18h.

Le rôle de chacun

Le directeur et le directeur adjoint

Avec les enfants et les jeunes

- Le directeur garantit l'encadrement et l'application des règles d'hygiène et de sécurité.
- Il veille à l'intégration de tous.
- Il donne les moyens d'être présent.
- Il est à l'écoute.

Avec l'équipe d'animation

- Le directeur motive son équipe.
- Il encadre les animateurs.
- Il joue le rôle de formateur, favorise la communication, la convivialité.
- Il accompagne son équipe dans la construction des projets d'activités.

Avec la structure

- Il est le garant du projet pédagogique en rapport avec le projet éducatif du centre.
- Il est l'administrateur de la structure.
- Il coordonne les échanges avec les autres structures.
- Il est en lien avec la C.C.P.I et la Mairie de Reuilly, ainsi qu'avec les partenaires tels que : la C.A.F, la DDCSPP, l'ASE, l'ARS, la gendarmerie, l'hôpital et le médecin le plus proche.
- Il s'occupe de la gestion de l'accueil de loisirs à savoir : des dossiers des enfants, des dossiers des animateurs, de l'achat du matériel nécessaire aux activités avec la collaboration de l'équipe permanente et en lien avec le chargé des finances du centre.

Avec les familles

- Il établit un bon contact avec les parents et les renseigne si besoin.
- Il reste disponible auprès des familles et favorise la convivialité.

L'animateur

Les animateurs encadrent les enfants et les jeunes. Chaque animateur est responsable d'un groupe lors de sorties organisées par le centre de loisirs et pendant les activités proposées par l'équipe d'animation.

Avec les enfants et les jeunes

- L'animateur applique les règles pour préserver l'intégrité physique, morale et affective de l'enfant.
- Il propose des activités adaptées à chaque âge et est en cohérence avec le projet pédagogique.
- Il privilégie les envies des enfants et des jeunes en termes d'activités et de projets et respecte ses engagements.
- Les animateurs sont répartis afin d'apporter un équilibre aux enfants au cours des activités, cette répartition tient compte :
 - de l'âge des enfants et des jeunes.
 - de leurs capacités physiques.
- L'animateur favorise l'entraide et la solidarité entre les enfants.
- Il doit être présent tout au long des activités aux côtés des enfants et des jeunes et être à leur écoute, répondre à leurs besoins affectifs (consoler, être attentif à leur chagrin...) et matériels.
- Il respecte et fait respecter les règles d'hygiène aux enfants.
- Il a un langage respectueux.
- Il est tenu à la discrétion professionnelle et à l'obligation de réserve.
- Il doit faire preuve de compétences artistiques et sportives.
- Il s'assure du bon déroulement de la journée.

Avec la structure

- L'équipe se réunit afin d'échanger des idées, d'analyser et de débattre sur le fonctionnement du centre.
- de vérifier que les objectifs des activités ont été atteints.
- Et de se concerter pour prendre une décision.

Avec l'équipe d'animation

- L'animateur ne prend pas les décisions, seul, mais peut être force de proposition pour lancer la dynamique. C'est un travail d'équipe. Chacun prend ses responsabilités.
- L'accueil de loisirs est un temps de travail et de formation pour l'animateur, pour cela il doit être motivé.
- Il doit être un exemple pour l'enfant et le jeune, une tenue vestimentaire et un langage adapté sont exigés.
- Il fait bénéficier l'équipe de son expérience et de ses connaissances en matière d'animation.

Avec les familles

- Il doit être accueillant et souriant à l'égard des parents.
- Il prend le temps de renseigner et d'informer les familles concernant le règlement, les fiches administratives, un événement survenu au cours de la journée et oriente vers la direction si besoin.

4 - Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

Le fonctionnement du temps d'accueil, les jours d'école, les mercredis et les vacances scolaires.

Voici, dans les grandes lignes, comment se déroule une journée type le mercredi ou les vacances.

7h-9h30 (le mercredi) et 7h15-9h30 (vacances scolaires) : Accueil échelonné des enfants. Lavage des mains en arrivant. En attendant l'arrivée de tous, les enfants sont accueillis par l'équipe des animateurs et orientés vers les différents coins aménagés (dessins, jeux de société, puzzles, jeux de construction...) pour jouer ensemble ou seul, ou ne rien faire. Pour les enfants qui arrivent dès 7h-7h15 il est possible de prendre le petit-déjeuner à l'accueil et privilégier ainsi le temps de sommeil. Le petit-déjeuner est apporté par les familles.

Vers 9h30 : rangement des jeux et passage aux toilettes pour ceux qui le souhaitent. L'équipe d'animation présente la journée.

De 10h à 12h : c'est un temps d'activités proposé par les animateurs, en relation avec le projet d'animation (Activités manuelles, d'expression, des jeux, des balades, de la musique...). Il est alterné avec des temps de jeux « libres ».

12h : passage aux sanitaires et déjeuner des enfants. Deux agents de la restauration viennent chercher les enfants à l'accueil pour le déjeuner et les ramènent pour 13h30. Les jours de sorties, les enfants et les animateurs déjeunent tous ensemble.

13h30-14h00 : Accueil des enfants qui viennent l'après-midi. Lavage des mains en arrivant. Et jusqu'à 14h30 c'est un temps calme qui est proposé. Les enfants ont la possibilité de s'allonger sur des petits lits, de dormir, de lire, de discuter, d'écouter de la musique ou d'écouter les histoires des animateurs.

14h30-16h : temps d'activité proposée par les animateurs, alterné par des jeux « libres »

16h : passage aux toilettes. Puis, nous prenons le goûter et favorisons pendant ce temps, la détente, le calme, la discussion entre les enfants et l'animateur, tout en restant un moment éducatif (une tenue et un langage appropriés à table ; s'il te plaît, merci...). Après le goûter, rangement des tables ensemble, passage aux toilettes et pôles de jeux « libre ». Selon leur envie, les enfants finissent leurs activités ou bien jouent aux jeux proposés ou temps libre.

16h00-18h15 : Départ échelonné des enfants.

Une journée type les jours d'école, l'accueil avant et après classe.

7h-8h35 : accueil échelonné des enfants. Afin que la journée des enfants commence en douceur, nous proposons un choix de plusieurs ateliers calmes (livres, puzzles, jeux de société, créations manuelles en relation avec les thématiques...). Les premiers enfants arrivent bien souvent à peine réveillés et ils ont la possibilité de prendre ou terminer leur petit déjeuner. Puis nous accompagnons les maternelles dans leur classe, où une ATSEM les prend en charge, et les enfants de l'école primaire jusque dans la cour, une maîtresse accueillant les enfants à l'entrée de l'école.

16h30 : Prise en charge des enfants de l'élémentaire dans leur cour par les animateurs. Une ATSEM emmène les enfants de la maternelle. Passage aux toilettes et goûter tous ensemble C'est un moment de discussion entre eux et/ou avec les animateurs.

Pour préserver le calme pendant le goûter, les plus grands mangent sur les bancs, aménagés en rond, dans la grande salle, et les plus jeunes à table dans la salle des activités.

A partir de 16h45 jusqu'à 18h15 : départ échelonné des enfants.

Les enfants qui le souhaitent peuvent faire leurs devoirs de manière autonome.

C'est aussi un temps où chaque enfant va jouer ou participer à l'une des activités proposées s'il le souhaite. En effet, prenant conscience de leur longue journée, nous ne proposons pas systématiquement aux enfants une activité les sollicitant et en rapport avec nos projets d'animation. Ce moment est plutôt pour les enfants une mise à disposition du matériel de nos savoir-faire afin de s'amuser tous ensemble.

5 - La réglementation

Les sorties

Les animateurs doivent toujours emporter une trousse à pharmacie qu'ils auront vérifiée auparavant, ainsi qu'une copie des fiches sanitaires des enfants. Prendre de l'eau et des verres, vérifier selon le temps que tous les enfants ont une casquette. Prendre des vêtements de change.

La trousse de secours doit comporter

Des ciseaux, un thermomètre, une pince à épiler, des compresses stériles, du sparadrap, des bandes élastiques, de l'antiseptique liquide non alcoolisé, des gants à usage unique, des serviettes hygiéniques, les contre-indications, le carnet de soin et un stylo. Le matériel utilisé doit être désinfecté au retour avec de l'alcool.

*** Seuls les enfants et les jeunes munis d'une ordonnance médicale prescrite par le docteur, peuvent suivre un traitement durant leur séjour au centre.**

* Le registre d'infirmierie doit contenir les informations suivantes :

- Nom et prénom de l'enfant
- Date des soins
- Symptômes
- Soins prodigués
- Nom de la personne qui a effectué les soins.

Les accidents

La personne qui constate l'accident, porte assistance à la personne, à l'enfant, et prévient la directrice ou la personne désignée, qui prend le relais pour alerter les secours, les parents, la mairie. Le reste de l'équipe encadre et continue de veiller sur les autres enfants en les mettant à distance.

Tous les numéros d'urgence sont affichés au centre de loisirs.

Les déplacements

Lors de chaque sortie, quel que soit le déplacement, à pied ou en car, les animateurs doivent rappeler les règles de sécurité aux enfants.

A pied

Les animateurs mettent un gilet jaune. Un animateur se positionnent devant le groupe et un autre derrière. Les autres encadrent les côtés. Au-delà de vingt personnes, il faut faire deux groupes bien distincts pour se déplacer.

En car

Deux animateurs montent dans le car pour aider les enfants à s'installer et attacher les ceintures. Un animateur aide les enfants à monter et un autre animateur monte en dernier.

Les enfants sont comptés et les ceintures attachées sont vérifiées.

Un animateur s'assoit à l'avant, un autre à l'arrière et les autres à proximité des issues de secours. Les enfants ne peuvent pas s'asseoir sur le siège du milieu au fond du car et pas d'enfant seul à l'avant. Ce sont des règles de sécurité.

Alerte incendie/ alerte intrusion

Un exercice d'évacuation est mis en place au cours de l'année scolaire. Les animateurs prennent connaissance du protocole d'évacuation. Et utilisation de la balise intrusion my keeper.

Dans le cadre du plan Vigipirate, la grille du centre de loisirs est fermée en dehors des heures d'ouverture. Si vous constatez un fait inhabituel, quel qu'il soit, vous devez le signaler à la direction.

Les sorties à la piscine du mois de juillet

Pour rappel 1 animateur pour 5 enfants dans l'eau pour les moins de 6 ans et 1 animateur pour 8 enfants dans l'eau pour les plus de 6 ans. Les règles sont rappelées avant l'entrée dans le bain avec le surveillant de baignade de la piscine. Lorsqu'un enfant a besoin d'aller aux sanitaires, l'animateur emmène tout son groupe et ne peut pas confier les enfants dont il est responsable à un autre animateur.

Autres points liés aux animateurs

- Interdiction de fumer dans les locaux du centre de loisirs et en présence des enfants.
- Il ne doit pas se servir de son téléphone portable pour une distraction personnelle. Le téléphone reste un moyen de communication et de prévention.
- Il ne doit pas frapper un enfant.

Le risque d'accusation de pédophilie

Vous devez également, en tant qu'animateur, respecter certaines règles.

En aucun cas, un animateur ne doit se trouver seul dans une salle fermée ou tout autre lieu avec un enfant ou un jeune. Il vaut mieux accompagner plusieurs enfants aux toilettes à la fois. Le change d'un enfant en cas d'accident, doit être consigné sur le registre prévu à cet effet.

Autres points liés aux enfants

Tout comportement inconvenant ou dangereux pour votre (vos) enfant(s) et les autres seront signalés auprès de la direction et des familles.

- Les objets dangereux sont interdits et seront confisqués.
- Toute constatation d'un comportement inhabituel d'un enfant doit être signalée auprès de la directrice du centre.
- Les allergies alimentaires : obligation de joindre un PAI et les parents fournissent le repas si l'enfant mange à la cantine.
- Asthme : obligation de joindre un PAI et une autorisation parentale pour donner le traitement l'enfant en cas de crise.

De plus, Pour des raisons de sécurité évidentes, le soir les enfants seront confiés uniquement aux parents, à moins qu'ils n'aient désigné eux-mêmes une autre personne majeure clairement identifiée sur le formulaire d'inscription

Consignes particulières par rapport à l'attitude et aux comportements des animateurs.

Si pour une raison ou une autre, le personnel d'animation est témoin d'un mauvais traitement envers un enfant, a repéré des traces de violences, a constaté des attitudes telles qu'agressivité, repli sur soi, crainte excessive envers les autres ou au contraire excès d'affection..., même s'il s'agit seulement d'un soupçon, il doit réagir rapidement et le signaler au directeur du centre.

Partie II

La pédagogie

- 1 - Les orientations pédagogiques
- 2 - Les projets d'activités
- 3 - L'évaluation de nos actions



1 - Les orientations pédagogiques

Les enfants accueillis sont les mêmes pour la majeure partie que ceux qui sont accueillis les jours d'école, le mercredi et sur les vacances. Nous serons donc cohérents et agirons dans la continuité de nos démarches éducatives. L'accueil de loisirs doit remplir son rôle de détente et de jeux, et amener les enfants à vivre des expériences diverses et ludiques, qui leurs permettront de **s'épanouir**, de « **s'évader** », de **prendre le temps**, de **s'ouvrir sur le monde** qui les entoure et surtout permettre aux enfants de **jouer**.

C'est pourquoi, nous souhaitons pour les enfants,

1- Faire de ce temps un moment de détente, de jeux et de découvertes.

- Laisser les enfants jouer. Que ce soit entre eux, seuls ou avec les animateurs (ne pas toujours être dans la proposition d'activité).
- Admettre le droit de « ne rien faire », et ainsi encourager leur imagination, les inventions de jeux.
- **Savoir inciter** les enfants à participer aux activités individuelles ou collectives, proposées par l'équipe d'animation.
- Laisser le matériel accessible (colle, peinture, ciseaux, crayons, feuilles...).
- Organiser les locaux pour que les enfants évoluent le plus librement possible et en sécurité (aménager un coin pour les plus jeunes et un coin pour les plus grands).
- Proposer des activités et des thèmes variés, **adaptés à leur âge**, et qui sauront motiver leur intérêt.
- **Etre à l'écoute** des enfants, et **être attentif** à leur rythme biologique, leurs besoins (besoin affectif, d'aide, de sécurité, de calme, de repos ou bien besoin de se dépenser...).
- Favoriser une ambiance conviviale, chaleureuse et dynamique.
- **Accompagner les enfants** dans les expériences qu'ils vont vivre, **ne pas faire à leur place** mais leur permettre **d'agir au mieux** et **encourager** les premières initiatives.

2- Permettre à l'enfant de trouver sa place et de s'exprimer au sein de la collectivité.

- **Accueillir** chaque enfant et leur famille.
- Présenter l'équipe d'animation et l'organisation des lieux.
- **Discuter** avec les enfants, jouer avec eux, encourager une relation de confiance.
- Mettre des **règles de vie** en place adaptées à leur âge, en discuter, expliquer pourquoi certaines choses sont autorisées et d'autres pas (le respect et la compréhension de ces règles définiront des repères communs à tous les enfants).
- Proposer un fonctionnement qui respecte les différents rythmes de chacun et qui laisse une place à la spontanéité, à l'imprévu (une nouvelle idée, pas envie de faire, la météo...).
- Proposer des activités en petits groupes et/ou tous ensemble, quel que soit l'âge des enfants, dans la mesure du possible.
- Proposer un projet collectif (thème d'animation commun peut-être le point de départ pour réaliser des décorations, mettre en place un spectacle...).
- Diversifier les situations à vivre.

3- Encourager la notion de solidarité du groupe et le respect des personnes, de l'environnement, du matériel.

- **Prendre le temps de discuter** des différences de chacun lorsque l'occasion se présente (conflits, thématique des activités...). Apprendre à composer avec ces différences et mettre en avant ce qu'elles peuvent apporter à chacun.
- **Ecouter les enfants lors d'une dispute**, d'un souci. Les aider à trouver des solutions face à cela.
- **Dédramatiser** les échecs (jeux, créations) et solliciter les enfants à s'entraider.
- Demander aux enfants de **participer à la vie du centre** (préparer le goûter, débarrasser les tables, ranger les jouets).
- Ecouter leurs envies, leurs idées de jeux, et donner les moyens de les réaliser.
- Encourager la bonne utilisation des jeux et du matériel.
- **Veiller** aux actes de violence verbale et physique. Prévenir et intervenir.

- **Encourager les actes de protection de l'environnement** : par la mise en place du tri poubelle papier ; mise en place d'une journée sans papier ; sensibiliser sur les papiers jetés par terre et le gaspillage (alimentaire et du papier).

2 - Les projets d'activités

« La nature », est le thème choisit pour proposer des activités variées aux enfants tout au long de l'année. Ainsi sur le temps périscolaire, les jours d'école et le mercredi, nous aborderons :

- Les saisons.
- La forêt, la montagne, la mer, la campagne.

Les mercredis nous aborderons :

- Les végétaux (arbres, plantes, fruits, légumes).
- Le monde du vivant (insectes, animaux, les hommes).
- Les éléments (eau, terre, air, feu).

La pollution est le chapitre qui sera abordé sur le temps périscolaire et les mercredis (tri sélectif, récupération de matériaux...)

Les vacances scolaires :

Un thème différent sera proposé pour chaque période de vacances scolaires qui sera décidé au cours de l'année. Pour les vacances d'automne se sera « Le magicien d'Oz ». Pour les vacances d'hiver, de printemps et du mois de juillet, les thèmes sont en cours de réflexion.

Pour le mois de juillet :

L'équipe d'animation proposera un programme d'activités variées en fonction du thème, des sorties à la journée ou à la ½ journée, des nuitées pour les 5-7 ans au camping de Reuilly et un mini-séjour pour les 8-13 ans à la base de loisirs Du Blanc. Nous proposerons aux enfants de préparer un spectacle pour la fin du centre de loisirs.

3 - L'évaluation de nos actions

L'évaluation se fera par la mise en place de temps de concertation et de réflexion avec l'équipe d'animation :

- Réunion de rentrée, avec un rappel de certains points liés à l'organisation et au protocole sanitaire. Puis réflexion sur les projets d'activités.
- Réunion de préparation du programme des activités, une avant chaque période de vacances scolaires.
- Des échanges informels (pendant). Les constats des points positifs et négatifs afin de progresser.

Projet pédagogique fait avec la collaboration et les réflexions de l'équipe d'animation.

F.M. le 29 août 2022